

Le 10 février 2025

## **La Cipav lance une série de podcasts pour accompagner les professionnels libéraux dans la préparation de leur retraite**

**"La Cipav vous accompagne " :  
des épisodes pratiques et accessibles à partir du 10 février 2025.**

La retraite est un sujet important pour tous, même si l'horizon peut sembler lointain pour les plus jeunes actifs. Dans la pratique, bien comprendre ses droits à la retraite et anticiper l'avenir peut s'avérer complexe pour les indépendants et les professionnels libéraux. Pour les informer au mieux, et répondre en proximité aux préoccupations de ses assurés, la Cipav lance une nouvelle série de podcasts intitulée "*La Cipav vous accompagne*". Cette initiative vise à informer, rassurer et guider les affiliés à travers des épisodes clairs, pédagogiques et conçus avec des experts Cipav de la protection sociale.

### **Un podcast pour préparer au mieux la retraite et la protection sociale**

Diffusés chaque lundi, à partir du 10 février 2025, ce podcast abordera dans 4 épisodes des thématiques essentielles pour aider les assurés à mieux préparer leur avenir :

- **Lundi 10 février** : *Démarches retraite*  
Animé par Mélanie, responsable du Pôle conseil Carrière, cet épisode détaille les démarches pour optimiser ses droits, notamment pour les carrières variées ou multiples statuts.
- **Lundi 17 février** : *Prévoyance*  
Marie, experte en prévoyance, présente les dispositifs de protection sociale en cas d'imprévu pour assurés actifs à la Cipav : pension d'invalidité, capital décès, rente pour les proches, etc.
- **Lundi 24 février** : *Pension de réversion*  
Nicolas, spécialiste des retraites, explique les démarches et conditions pour bénéficier de la pension de réversion, avec un focus sur les carrières des professionnels libéraux.
- **Lundi 3 mars** : *L'action sociale de la Cipav au service des assurés*  
Anne-Cécile, responsable du service action sociale, présente les aides financières et dispositifs d'accompagnement pour les assurés en situation de précarité ou en transition vers la retraite.

### **Un rendez-vous accessible pour anticiper l'avenir**

Ces épisodes sont conçus pour être accessibles à tous les assurés, qu'ils soient en activité, proches de la retraite ou déjà retraités. Grâce aux conseils des experts Cipav, chaque épisode fournit des informations pratiques et des solutions concrètes pour anticiper les différentes étapes de la vie professionnelle et personnelle.

### **Informations pratiques**

- ▶ **Titre du podcast** : La Cipav vous accompagne
- ▶ **Diffusion** : Tous les lundis, du 10 février au 3 mars 2025

► **Disponibilité** : Sur toutes les plateformes d'écoute (Spotify, Deezer, Apple Podcasts, etc.)

**François Clouet, directeur général de la Cipav, a déclaré** : « *Depuis quelques années, nous avons modernisé et digitalisé nos outils pour apporter à nos assurés toutes les informations dont ils ont besoin et le service le plus efficace pour les accompagner dans leurs enjeux de retraite. C'est cette volonté de leur apporter le meilleur service qui guide notre action.*

*Avec ce nouveau format qu'est le podcast, nous expérimentons aujourd'hui un nouveau mode de communication pour les informer et répondre à leurs préoccupations très pratiques sur la retraite, en complément de tous les formats d'échange (digitaux, téléphoniques, numériques...) que nous mettons à leur disposition.*

*Nous espérons que ce podcast leur apportera un éclairage utile et pratique sur leur retraite et leur protection sociale. »*



### À propos de La Cipav

La Cipav, caisse interprofessionnelle des professions libérales, est un organisme de droit privé placé sous la tutelle de l'État qui exerce une mission de service public. Elle a la charge de gérer les régimes obligatoires de retraite (base et complémentaire) et de prévoyance au profit des professions libérales qu'elle protège. La gestion du régime de retraite de base, dont les règles sont les mêmes pour toutes les sections professionnelles de professions libérales (caisses des médecins, des vétérinaires, des pharmaciens, etc.), est déléguée par la CNAVPL (Caisse nationale d'assurance vieillesse des professions libérales).

La Cipav exerce ses missions de service public avec le souci permanent d'amélioration de la performance de gestion, de la qualité de service, de la préservation des droits et des intérêts de la population couverte et la responsabilité d'assurer la pérennité du modèle dans le temps.

Elle recouvre en moyenne chaque année un milliard quatre cent millions de cotisations retraite et verse six cent cinquante millions de prestations à ses adhérents retraités. Les engagements de la Cipav concernent plus d'un million quatre cent mille professionnels libéraux non retraités qui ont acquis des droits futurs à la retraite auprès d'elle.

La Cipav  
9 rue de Vienne – 75403 Paris CEDEX 08 accessible  
<https://www.lacipav.fr/>



Contact médias  
[lacipav@clai2.com](mailto:lacipav@clai2.com)